

## Conditions Générales de Wittur S.A.S. ("WITTUR")

### I. Généralités

Les conditions générales suivantes (ci-après les "Conditions Générales") s'appliquent à toutes les ventes et livraisons de produits et autres livrables ainsi qu'à la fourniture de services par WITTUR au Client agissant dans l'exercice de son activité professionnelle commerciale ou indépendante ou en tant que personne publique (ci-après le "Client") et excluent l'application de toutes conditions générales d'achat dérogatoires du Client.

Un contrat est conclu à la réception par le Client de la confirmation écrite de la commande.

WITTUR reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle (y compris, sans limitation, les droits d'auteur et copyrights) sur les échantillons, les devis, les dessins et autres informations de nature matérielle et immatérielle, sous une forme électronique ou autre. Ils ne peuvent en aucun cas être rendus accessibles à des tiers.

Les Conditions Générales et tout document séparé expressément convenu entre les parties constituent l'intégralité du contrat. Seuls les contrats et engagements écrits entre les parties sont contraignants. Les usages, coutumes ou contrats antérieurs ou actuels entre les parties ou les usages et coutumes reconnus dans le secteur concerné ne font pas partie du contrat.

WITTUR et le Client ont échangé toutes les informations nécessaires à la conclusion du contrat. En particulier, le Client déclare avoir reçu et analysé les clauses des Conditions Générales et les

accepter explicitement, y compris, sans limitation, celles marquées en gras.

### II. Prix, paiement et situation financière du Client

En l'absence d'un accord individuel dérogatoire, les prix s'entendent EX WORKS (Incoterms CCI 2020), emballage exclu. La taxe sur la valeur ajoutée applicable au taux légal sera ajoutée aux prix.

WITTUR se réserve le droit d'ajuster les prix comme suit :

(a) Lorsqu'une liste de prix est présentée avant la conclusion d'un contrat d'achat, les prix indiqués peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Seuls les prix figurant dans les listes de prix valables au moment de la conclusion du contrat sont pertinents et s'appliquent.

(b) Si, pour une raison indépendante de la volonté de WITTUR, les coûts des matériaux, de l'inflation, de la main-d'œuvre, du stockage ou de la livraison des marchandises et tous les coûts annexes augmentent ou diminuent, WITTUR se réserve le droit d'ajuster le prix des marchandises commandées en conséquence.

(c) En cas d'augmentation significative des coûts, le droit d'ajuster les prix existe également en ce qui concerne les coûts survenant après la conclusion du contrat et avant l'exécution de la livraison, si ces augmentations de coûts ne pouvaient pas être prévues avec une certitude suffisante.

En l'absence d'un accord individuel dérogatoire, le paiement s'effectue sans

aucune réduction et aucun escompte. Le prix doit être payé dans les trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de retard de paiement, une pénalité pour paiement tardif sera due automatiquement et de plein droit, sans qu'une relance soit nécessaire, à un taux égal à l'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne lors de sa dernière opération de refinancement (le taux sera celui applicable au 1er janvier pour le premier semestre civil, et celui applicable au 1er juillet pour le second semestre) majoré de dix (10) points de pourcentage. WITTUR aura également droit à une indemnité forfaitaire de quarante euros (40 €) pour les frais de recouvrement ou plus si ces frais dépassent ce montant.

Le Client n'a le droit de suspendre ses paiements ou de les compenser avec des montants qui lui seraient dus par WITTUR que dans la mesure où ces montants sont incontestés ou ont été définitivement fixés par un tribunal.

En cas d'insolvabilité ou si une procédure collective est en cours sur les biens du Client, WITTUR peut résilier le contrat de plein droit et exiger la restitution immédiate des produits.

WITTUR se réserve le droit de vérifier la solvabilité du Client après confirmation de la commande et de résilier la vente de plein droit, sans encourir de responsabilité quelconque, si les conclusions des vérifications s'avèrent défavorables au Client. Le Client aura néanmoins la faculté de passer outre cette décision en fournissant à WITTUR les garanties de solvabilité requises ou en payant la totalité du prix, à la première demande de WITTUR.

Si, après la conclusion d'un contrat avec le Client, il apparaît que l'exécution des obligations contractuelles du Client est menacée en raison de sa situation financière (en particulier en cas de

cessation de paiement, de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité, de mesures de saisie ou d'exécution forcée, de contestation de factures ou de chèques et de rejets de prélèvements, également vis-à-vis ou à l'égard de tiers), WITTUR est en droit, à sa discrétion, de retenir la livraison jusqu'au paiement anticipé du prix d'achat ou jusqu'à la constitution d'une garantie appropriée.

Si le Client ne verse pas l'acompte ou le dépôt de garantie conformément au paragraphe II.7 dans un délai de deux semaines, WITTUR est en droit de résilier le contrat correspondant.

### III. Délais, dates et retard de livraison

En l'absence d'un accord spécifique, les livraisons sont effectuées EX WORKS (Incoterms CCI 2020) à partir des locaux de WITTUR ou tout autre lieu désigné par WITTUR.

Les délais et dates de livraison sont convenus individuellement. En l'absence d'un accord spécifique stipulant expressément qu'ils sont contraignants, les délais et dates de livraison sont non contraignants. Les délais de livraison ne commencent pas à courir avant que toutes les questions commerciales et techniques entre les parties au contrat aient été clarifiées et que le Client ait rempli toutes les obligations de coopération qui lui incombent, telles que la fourniture des certificats ou autorisations officielles nécessaires. Dans le cas où un paiement anticipé a été convenu, le délai de livraison ne court pas avant la réception par WITTUR du paiement convenu.

Les modifications ultérieures du contrat peuvent entraîner une prolongation des

délais de livraison convenus et un report des dates de livraison convenues.

Si les parties conviennent que les délais de livraison sont contraignants, le respect des délais est subordonné à la livraison conforme et ponctuelle à WITTUR, par ses propres fournisseurs.

WITTUR doit mettre le produit à la disposition du Client au lieu de livraison convenu contractuellement et en informer le Client avant l'expiration du délai. Dans le cas de délais ou de dates de livraison non contraignants, WITTUR peut informer le Client dans un délai de deux semaines avant la livraison que le produit est prêt à être récupéré et/ou, si une réception est requise en vertu d'un accord spécifique, que le produit est prêt à être réceptionné. Le Client doit récupérer le produit au lieu convenu contractuellement dans les [---] jours à compter de la date à laquelle WITTUR a informé le Client de la disponibilité du produit.

Si la livraison du produit est retardée pour des raisons dont le Client est responsable, les frais encourus en raison de ce retard sont à la charge du Client.

#### IV. Transfert de risque, défaut de réception et livraisons partielles

Les risques relatifs au produit sont transférés au Client à compter de la livraison de celui-ci. Lorsque le produit doit être réceptionné par le Client conformément à un accord spécifique, le risque est transféré lors de son acceptation par le Client. La livraison ou la réception est réputée avoir eu lieu si le Client est en défaut de réception.

Le Client est en défaut de réception s'il ne récupère pas le produit à la date de livraison convenue ou, si une réception

est requise en vertu d'un accord spécifique, s'il ne réceptionne pas le produit bien qu'il soit prêt à être réceptionné. Si le Client ne récupère pas et/ou ne réceptionne pas le produit à l'expiration du délai, il est considéré comme étant en défaut de réception.

Si le Client est en défaut de réception, qu'il ne coopère pas avec WITTUR ou est responsable des retards de livraison, WITTUR est en droit d'exiger une indemnisation pour les dommages qui en résultent ainsi que pour toutes les dépenses supplémentaires encourues (par exemple, les frais de stockage). WITTUR facturera au Client, à titre de pénalité, des frais supplémentaires de 15,00 EUR par mètre carré et par mois pour tous les frais d'entreposage encourus pour les raisons susmentionnées.

WITTUR a le droit d'effectuer des livraisons partielles.

#### V. Réserve de propriété et assurance

WITTUR CONSERVE SON DROIT DE PROPRIÉTÉ SUR LE PRODUIT JUSQU'À LA RÉCEPTION PAR WITTUR DU PAIEMENT DE L'INTÉGRALITÉ DES SOMMES DUES PAR LE CLIENT AU TITRE DU PRODUIT.

En cas de revente, d'assemblage ou de transformation du produit sous réserve de propriété, les parties conviennent de ce qui suit :

- a) En cas d'assemblage et de transformation du produit, WITTUR peut obtenir l'indemnisation de son préjudice en plus du paiement du prix du produit.
- b) Lorsque les produits livrés par WITTUR sont revendus au cocontractant

du Client, WITTUR donne son accord à la revente à condition que le Client informe son cocontractant de la réserve de propriété. Le Client cède à WITTUR toutes les créances qu'il a acquises du fait de la revente.

Le Client est tenu, sur demande, de fournir des informations complètes et exhaustives sur le lieu d'entreposage des produits livrés qui restent impayés, le type de perte éventuelle du droit de propriété de WITTUR (revente, assemblage ou transformation du produit), les créances acquises de ce fait et l'identité du tiers qui détient le produit.

Sur demande, le Client doit informer son cocontractant de son obligation de payer le prix directement à WITTUR.

Toute cession de créances par le Client, dans la mesure où elles proviennent de livraison de produits obtenus auprès de WITTUR, notamment dans le but d'obtenir un crédit, est exclue. Le Client est tenu d'informer immédiatement WITTUR de toutes saisies de produit ou de toutes autres restrictions relatives à la propriété de WITTUR. Une violation de cette obligation rendra le Client responsable des dommages. Les conséquences prévues à l'article II.5 sont applicables. Les éventuels frais d'intervention supportés par WITTUR sont à la charge du Client.

Le Client doit assurer le produit contre les risques liés au transport, à l'incendie, au vol ou à l'eau dès le moment où le produit est remis au transporteur et ce, jusqu'au transfert final de propriété, et doit en supporter les frais.

## VI. Garanties

WITTUR fournit la garantie suivante pour les défauts matériels et les défauts de

titre de la livraison à l'exclusion de toute autre réclamation - sous réserve de de l'article VII :

Le Client doit inspecter la quantité et la qualité des produits à leur livraison, et signaler immédiatement tout défaut. En l'absence de notification immédiate, les produits sont considérés comme acceptés et le Client perd son droit à la garantie à l'exception des vices cachés qui ne pouvaient pas être découverts lors de l'inspection.

Les réclamations concernant les livraisons incomplètes et autres défauts reconnaissables doivent être faites par écrit par le Client à WITTUR avec une description précise du défaut. Les livraisons incomplètes et autres défauts constatés doivent être immédiatement notifiés par écrit à WITTUR, au plus tard dans un délai d'une semaine après la livraison. Les défauts cachés doivent être notifiés immédiatement et au plus tard dans la semaine qui suit leur découverte. L'acceptation et/ou l'approbation du produit ne peut être refusée en raison de défauts mineurs. Toute réclamation découlant d'une notification tardive des défauts est écartée.

Les frais d'inspection du produit sont à la charge du Client.

En cas de produits défectueux, WITTUR doit, à sa discrétion, remédier au défaut (amélioration ultérieure) ou livrer un produit exempt de défaut (livraison ultérieure).

Après accord avec WITTUR, le Client doit donner à WITTUR la possibilité et le temps nécessaires pour procéder à toutes les réparations et livraisons de remplacement qui paraissent nécessaires. Seulement en cas d'urgence, lorsque la sécurité opérationnelle est menacée, ou afin de prévenir tout dommage disproportionné,

et si WITTUR est immédiatement informée – par écrit – de la méthode de réparation prévue et de l'estimation des frais de réparation du défaut et si la méthode de réparation est convenue avec WITTUR, le Client a le droit de réparer lui-même le défaut ou de le faire réparer par des tiers, puis de demander à WITTUR le remboursement des frais nécessaires engagés.

Parmi les frais résultant de la réparation ou de la livraison de remplacement, WITTUR prend en charge - dans la mesure où la réclamation s'avère justifiée, - les coûts de la pièce de remplacement, y compris les éventuels frais d'expédition convenus.

Le Client peut résilier le contrat si WITTUR n'a pas remédié au défaut dans un délai de [---]. Néanmoins, le Client n'a pas le droit de résilier le contrat en raison d'un défaut mineur qui ne nuit pas de manière significative à l'utilisation du produit.

Les garanties contractuelles ne sont assumées par WITTUR que lorsqu'un accord spécifique a été conclu. Toute référence à des normes techniques, comme les normes DIN, sert uniquement à décrire les produits et ne constitue en aucun cas une garantie.

Aucune garantie n'est accordée dans les cas suivants : utilisation inappropriée ou non conforme, montage ou mise en service défectueux par le Client ou par un tiers, usure normale, traitement défectueux ou négligent, entretien non conforme, matériel d'exploitation inadapté, travaux de construction défectueux, sous-sol inadapté, influences chimiques, électrochimiques ou électriques – dans la mesure où WITTUR n'en est pas responsable.

Si le Client ou un tiers effectue des réparations non conformes, WITTUR n'est pas responsable des effets qui en

résultent. Il en va de même pour les modifications apportées à un produit sans l'accord écrit préalable de WITTUR.

Le délai de prescription des droits de garantie est d'un (1) an à compter de la livraison du produit. Toutefois, cette prescription ne s'applique pas si (i) un défaut a été dissimulé frauduleusement ou si (ii) une garantie contractuelle a été consentie quant à la qualité de l'article. En cas de demande de dommages-intérêts, cette prescription ne s'applique pas dans les cas suivants : (i) dommages corporels, (ii) faute intentionnelle et (iii) faute lourde de la part des dirigeants ou administrateurs de WITTUR.

## VII. Responsabilité

La responsabilité de WITTUR ne peut être engagée que si son manquement est prouvé dans le cadre de la survenance du dommage.

La responsabilité de WITTUR sera limitée aux dommages prévisibles et directs. La responsabilité de WITTUR n'excédera pas [---].

En aucun cas, WITTUR ne pourra être tenu responsable d'un quelconque dommage indirect ou dommage aux biens, d'une quelconque perte d'activité, de bénéfice ou de clientèle.

WITTUR n'est pas responsable du respect des réglementations techniques en vigueur dans chaque pays dans lequel le produit WITTUR peut être utilisé. Le Client est seul responsable à cet égard.

Toutes les réclamations du Client à l'encontre de WITTUR seront prescrites dans un délai de douze (12) mois à compter de la livraison de l'article, sauf dans les cas indiqués à l'article VI.11. Toute action au-delà de ce délai sera réputée prescrite.

Dans le cas où la responsabilité de WITTUR est exclue ou limitée, cela s'applique également aux employés, collaborateurs et représentants de WITTUR.

dure six semaines ou plus, le Client peut également résilier le contrat.

## VIII. Force Majeure

Si WITTUR ne peut exécuter ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure tel qu'une mobilisation, une guerre, des actes de terrorisme, des émeutes, des catastrophes naturelles, des inondations, des incendies, des explosions ou autres circonstances imprévisibles dont WITTUR n'est pas responsable, telles que des grèves ou fermeture de site, des perturbations d'exploitation ou de transport, des difficultés d'approvisionnement en matières premières, des virus et autres attaques de tiers sur le système informatique de WITTUR, dans la mesure où ils se produisent en dépit du respect des mesures de protection habituelles, ainsi que des effets directs ou indirects d'épidémies ou de pandémies (y compris COVID-19), y compris les mesures officielles, légales ou autres qui y sont associées, les délais de livraison convenus seront prolongés de la durée de l'empêchement plus une période de démarrage raisonnable. WITTUR n'est pas responsable des circonstances susmentionnées, même si elles surviennent pendant un retard déjà existant. WITTUR informera le Client du début et de la fin prévue de ces circonstances dans les meilleurs délais.

En cas de force majeure, WITTUR bénéficie également du droit (a) de refuser une commande ou (b) d'annuler une commande si l'empêchement dure six semaines ou plus. Si l'empêchement

## IX. Respect de la réglementation et exportation

Le Client doit se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, y compris les réglementations applicables en matière d'importation et d'exportation et les autres lois du pays dans lequel le Client vend, met sur le marché ou utilise les produits. Le Client doit obtenir et maintenir, en temps opportun, tous les permis et licences nécessaires et toutes les autres autorisations requises pour utiliser ou exporter les produits en vertu de toutes ces lois applicables.

WITTUR a le droit de retenir la livraison au Client si cette livraison au Client est susceptible d'enfreindre de telles lois applicables ou si les autorisations requises n'ont pas été obtenues et que cela n'est pas dû à une faute ou à la responsabilité de WITTUR.

WITTUR se réserve également le droit (a) de rejeter une commande ou (b) d'annuler une commande si cette commande ou la livraison subséquente enfreint les lois de sanction ou les embargos applicables.

## X. Droit applicable et lieu de juridiction

Seul le droit français s'applique à toutes les relations juridiques entre WITTUR et le Client, sans application de ses règles de droit international privé. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.

TOUT LITIGE RELATIF À LA SIGNATURE, LA VALIDITÉ, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA RÉSILIATION D'UN CONTRAT CONCLU SUR LA BASE DES PRÉSENTES

Société par actions simplifiée  
Cap.Soc : 201.000,00  
309 083 442 RCS Evry

Tel. (+33) 1 60 86 06 04  
Fax (+33) 1 60 86 20 46  
Mail : [info@wittur.com](mailto:info@wittur.com)  
Website : [www.wittur.com](http://www.wittur.com)

Head Office  
7, Rue Des Cevennes-CE  
1815 – Z.I. Petite Montagne Sud  
F-91018 – Evry Cedex  
Lisses - France

WITTUR S.A.S.